

**Anne-Françoise DEQUIRE :**

Docteur en Sciences de l'éducation. Université de Valenciennes, Université Catholique de Lille. Membre du laboratoire PROFEOR en Sciences de l'éducation (Lille 3)  
annedequire@aol.com

**Les jeunes SDF : Entre une scolarité chaotique et une réinsertion problématique**

**Mots-cléf :** jeunes SDF, trajectoire scolaire, trajectoire professionnelle, réinsertion.

**Résumé**

A travers cette communication, nous présenterons une recherche sur les jeunes sans domicile fixe en France menée conjointement entre l'Université Catholique de Lille et l'Université Christ Church de Canterbury.

L'objet de cette présentation est :

- d'analyser les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes sans domicile (jeunes en errance de 16 à 25 ans), de comprendre le sens qu'ils donnent à leurs trajectoires et aux aides qui leur sont accordées,
- d'évaluer le mode de fonctionnement des services de prise en charge et leur coordination notamment en matière d'éducation, d'orientation scolaire et d'insertion professionnelle.

**Key-words :** homelessness young, scholastic trajectory, professional trajectory, reintegration

**Abstract**

Across this communication, we shall introduce a research on the homelessness young in France led jointly between the Catholic University of Lille and the Christ Church university of Canterbury.

The aim of this presentation is :

- to analyze homeless young people's the scholastic and professional trajectories (homeless young people from 16 to 25 years old) and to understand the sense which they give to their trajectories and to the helps which are granted to them,
- to assess the mode of functioning of the services of taking care and their coordination notably in education, in scholastic orientation and in professional insertion

## **Introduction**

Le phénomène des jeunes en errance est de plus en plus présent dans la région Nord-Pas-de-Calais. Une étude de l'INSEE de janvier 2001 faisait état de 1600 enfants ou jeunes de moins de 18 ans sans abris sue Lille et ses environs. En France, le nombre des sans domicile fixe serait de 80 000 (dont 16 000 mineurs). Ce chiffre est minimum, puisqu'il ne tient pas compte des personnes sans logement mais vivant à l'hôtel à leur propre frais. Toutefois, nous savons qu'il est très difficile de quantifier le nombre exact de ces jeunes du fait du caractère instable de cette population, quoique certains signes tendent vers une augmentation de ce groupe d'âge.

Dans cette communication, nous nous intéressons essentiellement au parcours scolaire et professionnel de ces jeunes et essayerons de comprendre les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien afin de se réinsérer professionnellement. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur une recherche Interreg<sup>1</sup>, menée conjointement entre l'Université Catholique de Lille et l'Université Christ Church de Canterbury.

### **I) Les jeunes SDF**

L'expression SDF,<sup>2</sup> renvoie à une population dépourvue de domicile personnel, et cette définition n'est pas satisfaisante, parce que le terme SDF ne va de soi. Ainsi Firdion, Marpsat, et Bozon, par exemple, définissent les SDF comme « *des personnes qui pendant la période d'observation trouvent un toit dans les centres d'hébergement d'urgence ou de plus longue durée : centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), hôtels-sociaux, etc. ou dorment dans l'espace public et dans les lieux non prévus pour l'habitation* ».<sup>3</sup>

En employant le mot « *homeless* » ou « *roofless* », les Britanniques et les Américains insistent sur la privation de logement, or les Québécois mettent l'accent sur la mobilité à travers le terme « d'itinérants ». Quant aux Australiens, ils préfèrent le terme de « *houseless* ou *dwellingless* » par rapport au terme « *homeless* » jugé trop neutre. (Springer, 2000)

---

<sup>1</sup> Jovelin E, Dequiré AF (2006). *Trajectoires des jeunes en errance dans le Nord Pas-de-Calais*. Lille : La voix du Nord.

<sup>2</sup> Voir pour cette section Zeneidi-Henry Djemila. (2002). *Les SDF et la ville. Géographie du savoir vivre.*, Paris : Bréal, 16-33.

<sup>3</sup> Firdion J.M., Marpsat, M., Bozon M., « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans domicile ? Une question éthique et scientifique », In Marpsat, M., Firdion J.M. (2000). *La rue et le foyer*, Paris : Ed. PUF, Cahiers de l'INED, 1444.

Quant à nous en France, nous mettons plus l'accent sur l'absence de logement et la mobilité derrière le terme « SDF », cela pourrait convenir en parlant des jeunes en errance. Mais là aussi, on peut être en « errance » et avoir un logement. L'utilisation du sigle SDF et non pas le terme « homeless » montre qu'il y a une réalité française, et que de toute manière ce terme est soumis aux réalités de chaque pays. En France, la catégorie SDF « *a une existence administrative et juridique et a la particularité d'être tributaire d'une accumulation de représentations : les représentations d'aujourd'hui liées à cette frange de la population se nourrissent elles-mêmes, de représentations de la pauvreté et de la marginalité appartenant au passé. Il s'agit d'une construction mêlant étroitement une production d'images fortes, d'idées spontanées et des héritages de l'histoire* » (Zeneidi-Henry, 2002, p. 17). Pour cela, on peut considérer les vagabonds comme les ancêtres des SDF.

## **II) Les politiques d'insertion en faveur des jeunes**

### **1) Une jeunesse en mal d'insertion**

A partir des années 80, de plus en plus de jeunes, surtout des milieux populaires vont de moins en moins accéder au salariat et la diversification des contrats de travail et des statuts va produire d'autres figures, d'autres carrières des jeunes. Ces carrières de jeunes en situation précaire, se diversifient en fonction des ressources familiales, sociales, scolaires, économiques et culturelles. Ces carrières sont visibles à travers les formes de travail et d'activités qui s'alterneront dans leur environnement (le travail intérimaire, les petits boulots, les contrats à durée déterminée, les statuts d'intermittents du spectacle, le travail au noir, les activités associatives et culturelles, les statuts nés de la solidarité (RMI) etc.

Chantal Nicole Drancourt et Laurence Rouleau Berger <sup>4</sup>(2001 : 220-225), proposent trois types de carrières :

*Les carrières d'assignation à la précarité*, concernent les jeunes de bas niveau de qualification. Elles rassemblent essentiellement les jeunes d'origine ouvrière de niveau scolaire IV, V et VI. Il est difficile pour ces jeunes d'élaborer un projet susceptible de les faire accéder à un travail épanouissant. Les niveaux d'emplois sont situés au plus bas de la hiérarchie sociale. Les jeunes sont pris dans un « double bind » entre l'injonction à travailler et l'impossibilité de travailler sous les formes prescrites. Ce sont des jeunes « *qui ne se révoltent pas contre l'imposition de travaux vécus comme disqualifiants. Ils se sentent*

---

<sup>4</sup> Drancourt C. N., Rouleau Berger L. (2001)., *Les jeunes et le travail 1950-2000*, Paris : PUF.

*profondément captifs de situations de précarité...le sens du travail apparaît perdu du fait qu'on ne sait plus où les jeunes placent leur engagement social. » (ibid : 223).*

*Les carrières d'adaptation à la précarité, rassemblent des jeunes des milieux populaires, titulaires d'un CAP et des jeunes issus des classes moyennes titulaires du baccalauréat ou du DEUG (diplôme d'études universitaires générales). Dans cette catégorie, les emplois apparaissent plus ou moins ajustés aux formations reçues que dans les carrières d'assignation mais l'accès à l'emploi stable reste difficile. La combinaison entre les petits boulots et les activités associatives et culturelles leur permettent de résister aux aléas de la vie et penser à leur projet d'avenir. Il y a donc un engagement faible dans des formes de travail précaires où ils trouvent une dimension instrumentale et sociale du travail et un engagement fort dans les activités où ils rencontrent une dimension symbolique du travail.*

*Les carrières de résistance à la précarité se retrouvent chez les jeunes issus des classes populaires et des classes moyennes « autour de la mise à distance de l'emploi stable tant qu'un ajustement acceptable n'a pu se négocier entre ce à quoi les jeunes aspirent et les opportunités qui s'offrent à eux » (ibid : 224). Ici, nous avons des jeunes qui ont un niveau scolaire oscillant entre les niveaux V et III, avec les différentes formes de travail et d'activités entremêlées. Les jeunes sont largement engagés dans des activités associatives, culturelles, sociales, économiques, sportives et politiques, pratiquées en continu dans les quartiers. Ce sont des jeunes qui construisent leurs carrières autour d'emplois aidés dans le secteur marchand, combinés quelquefois à une activité associative et/ou du travail au noir, pendant que d'autres s'organisent autour de statuts intermédiaires.*

*Ainsi poursuivent Chantal Nicole Drancourt et Laurence Rouleau Berger (ibid : 224) : « les relations entre les identités objectives et les identités pour soi ne cessent de se redéfinir en fonction des combinaisons des formes de travail et d'activités. Plus les combinaisons apparaissent fortes, plus les identités apparaissent réconciliées, même si les jeunes trouvent l'instrumentalité du travail dans les emplois précaires et sa dimension sociale et symbolique dans les activités à côté ». Les jeunes de cette typologie arrivent à résoudre l'équation du « double bind » entre l'injonction à travailler et l'impossibilité de travailler dans les formes prescrites, en s'engageant dans divers espaces d'activités.*

Quelles sont les politiques mises en œuvre en faveur des jeunes depuis plus de 30 ans ?

## 2) L'insertion par l'emploi

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics tentent d'améliorer la politique de l'emploi en faveur des jeunes à travers de nombreuses mesures.<sup>5</sup>

**De 1975 à 1977** est lancé le premier programme interministériel de formation alternée des jeunes de 16 à 20 ans.

-**De 1977 à 1980** est mis en place le plan de lutte contre le chômage avec les Pactes nationaux pour l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

- **En 1981** : le Plan Avenir Jeunes voit le jour.

Les publications des rapports Schwartz, Dubedout et Bonnemaïson portent une attention particulière aux jeunes et marquent un tournant dans les années 80. On constate un recours à la notion d'insertion qui change les données de l'intervention publique en direction des jeunes. On reconnaît que l'entrée des jeunes dans la société est l'objet de problèmes et qu'il ne s'agit plus seulement de répondre à des besoins d'éducation, de socialisation et de protection, mais aussi d'insertion et d'intégration dans la société.

Les préconisations du rapport seront largement mises en œuvre :

- création des premières permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et missions locales en 1982,
- développement de l'alternance : contrat de qualification et contrat d'adaptation (1984) ; stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) ; création des travaux d'utilité collective (TUC en 1984 remplacés en 1989 par les contrats emplois Solidarités CES).

- **de 1982 à 1989**, en réponse à l'aggravation du chômage des jeunes, seront mis en place un certain nombre de mesures notamment le stage d'orientation et d'approfondissement, dispositif destiné aux jeunes âgés de 16-21 ans (1982), le stage de formation alternée pour les 16-21 ans (1982), le stage de préparation à la vie professionnelle (1982), arrivent ensuite les stages jeunes volontaires comprenant le contrat emploi adaptation (1983) et les formations en alternance pour les 16-21 ans (contrat de qualification et contrat d'adaptation, stage d'initiation à la vie professionnelle : SIVP). La même année, nous assisterons à la création

---

<sup>5</sup> Lagandre F. (1999). Les phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans : observations et propositions, *Revue Sauvegarde de l'Enfance* N°5.

des dispositifs 16-25 ans (stage d'orientation approfondie, et le stage de formation alternée, le fameux TUC, travaux d'utilité collective). En 1985 : c'est l'incitation au développement de l'apprentissage. En 1986, nous assistons au premier plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, le second suivra en 1987.

**Enfin à partir de 1989**, le gouvernement décide de simplifier les mesures, de les mettre en cohérence pour une meilleure efficacité dans leur mise en œuvre. Dans ce contexte seront créés le RMI (Revenu minimum d'insertion) pour les plus de 25 ans et le CFI (crédit formation individualisé), le contrat emploi solidarité. En même temps, l'Etat essaye de moraliser les SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle), sans omettre la mise en place des contrats emplois de ville et les emplois jeunes. La création du Revenu Minimum d'Insertion en 1988, a permis à chacun de recevoir une somme calculée sur la base d'un minimum vital chaque mois. Ce dispositif a des limites et ne concerne pas tous les démunis puisqu'il impose en contre-partie un contrat d'insertion à élaborer dans les 3 mois avec un référent RMI. Ce contrat demande un engagement d'insertion qui est extrêmement difficile à produire lorsqu'on est SDF depuis de nombreuses d'années.

- 1991 : EXO jeunes ; stage d'accès en entreprise, Contrat d'orientation et Contrat local d'orientation,
- 1992 : mise en place de la PAQUE (Préparation active à la qualification et à l'emploi), Ce dispositif avait pour objectif d'insérer une population de faible niveau de qualification à travers un suivi personnalisé prenant en compte la dimension sociale et culturelle mais aussi le CEC (contrat emploi consolidé)
- 1993 : Prime d'Etat et crédit d'impôt pour l'embauche de jeunes en formation en alternance ; CIP (Contrat d'Insertion Professionnelle),
- 1994 : Aide au premier emploi des jeunes, le contrat professionnalisation. Il s'est substitué depuis le 16 Novembre 2004 aux contrats d'orientation, d'adaptation, et de qualification. C'est un contrat de formation en alternance qui associe des périodes de formation et de mise en situation de travail. Il peut être conclu sous la forme d'un CDD (contrat à durée déterminée ou d'un CDI (contrat à durée indéterminée), il est ouvert notamment aux jeunes âgés de moins de 26 ans sans qualification ou souhaitant compléter leur formation. La rémunération perçue va de 55% à 80% du SMIC selon les qualifications du jeune.
- 1995 : CIE (contrat initiative emploi)

**A partir de 1995, il y a un renouveau des interventions en direction des jeunes.**

Les jeunes mobilisent de plus en plus l'intérêt des pouvoirs publics tant nationaux que locaux . Les discours ont largement évolué laissant apparaître une image plus positive, un espoir de dynamisme, de reconstitution de la société. Au niveau local, après des décennies de délégation au secteur associatif, les municipalités interviennent directement auprès des jeunes. En 1996, se crée le CIE (contrat initiative emploi) puis arrivent les Emplois-jeunes en 1997.

En 1998, affirmer et traduire le droit à l'emploi est l'une des priorités retenues par le gouvernement dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions.

Dans ce cadre, trois dispositifs ont été mis en place :

- un service personnalisé par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) par une individualisation de l'accès des chômeurs en risque d'exclusion, en particulier les jeunes de 16 à 25 ans.
- un parcours d'insertion individualisé spécifique pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans grâce au programme « Trajet d'accès à l'emploi. » Ce programme TRACE avait pour finalité de répondre aux difficultés et aux attentes des jeunes les plus éloignés de l'emploi en leur proposant un parcours de 18 mois au travers des stages de préformation et de formation qualifiante. (supprimé en 2003)
- Le contrat d'insertion dans la vie sociale « CIVIS » (mis en vigueur le 15/07/2003) les jeunes âgées de 18 à 22 ans porteurs d'un projet personnel et peu qualifiés peuvent être embauchés par des associations avec le soutien financier de l'Etat et le cas échéant des collectivités territoriales, sur des contrats à durée déterminée de 3 ans au maximum.

En juin 2004 Jean-Louis BORLOO, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, a rendu public son plan de cohésion sociale s'articulant autour de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances. En matière d'emploi et particulièrement pour les jeunes, le plan BORLOO a prévu :

- la mise en place d'un accompagnement personnalisé et renforcé pour une période d'un an renouvelable jusqu'à l'accès définitif à un emploi durable,
- L'instauration d'une allocation intermédiaire pour les jeunes entre deux contrats pour qu'il n'y ait pas de rupture,

- L'orientation des jeunes vers les « métiers de plein emploi grâce « *aux plates formes de vocation permettant d'évaluer leur aptitude à se diriger vers les métiers qui recrutent* »,<sup>6</sup>
- L'amélioration du contrat jeune en entreprise,

**Au-delà de ces différents dispositifs, il y a les principales structures qui oeuvrent en faveur des jeunes :**

**Les missions locales, les PAIO<sup>7</sup> :**

Elles remplissent une mission de service public : aider les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion, tant professionnelle que sociale. Ce réseau permet d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner vers la formation et l'emploi les jeunes en difficulté d'insertion.

**Le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) :**

Il accomplit une véritable mission de service public : informer et documenter les jeunes pour les aider et les préparer à devenir des citoyens actifs ; l'information est garantie comme un droit pour tous. Elle traite de tous les sujets qui les concernent dans leur vie quotidienne : enseignement, formation professionnelle, emploi, formation permanente, société et vie pratique, loisirs, vacances, sports... L'accueil est gratuit et personnalisé.

Intéressons nous aussi à l'un des maillons essentiels dans l'aide aux plus démunis : les CHRS<sup>8</sup>, qui travaillent sur une prise en charge globale des difficultés des personnes. 700 CHRS sont enregistrés au fichier du ministère dont 400 sont adhérents de la FNARS<sup>9</sup>. Selon le SESI<sup>10</sup>, ces 700 établissements en France offrent en permanence 35 000 places d'urgence et d'insertion aux personnes en difficulté.

**III) Les jeunes SDF face à l'éducation et à l'insertion professionnelle**

**1) Approche méthodologique**

27 entretiens semi-directifs ont été menés auprès de professionnels (directeur de structure, éducateurs, travailleurs sociaux)

60 Jeunes SDF ont été rencontrés. Nous dénombrons 16 entretiens de jeunes filles âgées de 18 ans à 25 ans et 43 entretiens de garçons dans la même tranche d'âge mais avec une dominante

<sup>6</sup> ASH « *politique économique et sociale le plan de cohésion sociale* », n°2366, 02/07/2004

<sup>7</sup> Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation.

<sup>8</sup> CHRS, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

<sup>9</sup> FNARS, Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réadaptation Sociale

<sup>10</sup> SESI, Service des statistiques, des Etudes et des Systèmes Informatiques.

de jeunes âgés de 21 ans. Au total, nous avons recueilli 60 entretiens de jeunes SDF, rencontrés dans la rue et dans les centres d'hébergement (17 jeunes).

## 2) Profils sociologiques des enquêtés

L'âge varie de 16 ans (1 personne) à 25 ans (seulement 3 personnes âgées de 25 ans). Ces jeunes sont issus de milieux sociaux défavorisés. Les parents sont souvent inactifs ou ouvriers. Les mères sont au foyer ou aide ménagère. Dans notre échantillon, il n'y a que 3 jeunes qui ont des parents cadres. Ce qui confirme les propos de Jacques Guillou qui souligne que : *« ces jeunes SDF paraissent majoritairement issus de milieux très défavorisés ou de la classe populaire voire d'une fraction de la classe moyenne en voie de prolétarianisation<sup>11</sup> »*.

Les jeunes sont issus de familles comprenant entre 1 à 5 enfants au moins. En majorité, ce sont des familles de 3 enfants. Certains jeunes ne sont pas forcément des routiers de l'errance puisqu'ils sont dans la rue depuis 2 mois jusqu'à 1 an et plus pour quelques uns dont 7 qui y sont depuis 4 ou 5 ans. Hormis, ceux qui ont été placés très jeunes, pour les autres l'âge de départ chez les parents est de 19 ans. A savoir, l'errance guette surtout les personnes fragilisées par une enfance délicate et une famille peu protectrice, ayant des difficultés à poser les règles. A savoir poser les règles ne renvoie pas automatiquement à une conjonction : *« si tu arrêtes l'école, tu es dehors »*, comme nous l'avons beaucoup vu dans notre enquête. Mais savoir réagir avec clarté et efficacité où il ne doit y avoir ni vainqueur, ni vaincu.

## 3) Trajectoire scolaire et professionnelle des jeunes SDF

Dans l'ensemble, les jeunes interrogés ont une aversion pour l'école.

*« Ben, oui, je ne voulais pas travailler, j'aime pas l'école. Je voulais plus faire comme tout le monde : voir les plus grands travailler, ça me plaisait. »* (Loïc, 21ans)

Les uns s'y ennuiant, les autres se « défoulent » sur les professeurs ou sur leurs copains de classe : *« il y avait des tables et des chaises qui volaient quoi et les tableaux, ils étaient remplis de sang... parce que j'étais très bagarreur »*. (Anthony, 18 ans)

*« Les profs ? Je les insultais tous les jours de tous les noms et je me faisais renvoyer. »* (Michel, 20 ans)

*« Ils (ses parents) ont dû me mettre en internat parce que je ne sais pas comment vous expliquez. Les professeurs que j'avais, ils pouvaient plus me tenir parce que j'étais un enfant très très violent et turbulent. Je jetais des chaises à travers la classe. C'est pour ça qu'ils n'ont pas pu me garder. Mes parents ont dû me mettre en internat. Quand les professeurs se mettaient sur moi, je me mettais en boule. Je m'amusais à les traiter et je crachais dessus. Je tapais sur les profs. »* (Rudy, 21 ans)

---

<sup>11</sup> Guillou J. (1998). *Les jeunes sans domicile fixe et la rue ou "au bout d'être énervé"*, Paris : l'Harmattan, 41.

Un jeune, prénommé Jacques (19 ans) nous a confié n'avoir jamais fréquenté l'école : « *Je suis jamais allé à l'école de ma vie.* ». La plupart ont suivi des BEP et des CAP (filères techniques : restauration, carrosserie, mécanique, bâtiment, horticulture).

« *J'ai quitté l'enseignement général en 4<sup>ème</sup>, puis j'ai fait un BEP, un CAP et le bac.* » (Brian, 25 ans)

« *J'ai arrêté l'école à 15 ans et ½. J'ai mon BEPC, c'est tout, j'ai arrêté l'école tout de suite après, et j'ai travaillé.* » (Philippe, 24 ans)

La majorité est en échec scolaire. Certains ont occupé divers petits boulots en stages ou en jobs d'été dans des secteurs très différents.

« *J'ai fait un peu de tout, du pressing, de la couture, des retouches de pantalon, des braguettes à Rouen dans une entreprise de 200 salariés, après de la plomberie. J'ai touché à tout au moins on ne peut pas dire que je n'ai pas d'expériences.* » (Stéphane, 23 ans)

« *J'ai fait un stage de tailleur de pierres en 2002, et après plusieurs stages pour ma formation : l'horticulture et plusieurs boulots en intérim : manutentionnaire, ripeur...* » (Frédéric, 21ans)

« *Y'en a pleins... l'intérim, la maçonnerie, l'agriculture, l'environnement, en intérim ou en embauché. J'ai fait plusieurs choses.* » (Christian, 25 ans)

« *J'ai fait tueur de cafards... dans une entreprise d'entretien, quand les gens n'arrivent pas à nettoyer, ils nous appellent, c'était il y a 7-8 ans, après homme d'entretien, cariste, vendeur, métallurgiste, soudeur, inventariste, tu vois ; c'est faire les inventaires, vendeur sur braderie, marchands de souvenirs, j'ai fait homosexuel aussi...* » (Ludovic, 25 ans)

Les relations avec les employeurs et les collègues étaient plus ou moins bonnes. Il y a inéluctablement une adéquation entre le sérieux du jeune dans son travail et les relations qu'il entretient avec ses pairs et ses supérieurs.

Soulignons que plusieurs auteurs s'accordent, pour dire que les causes de l'échec scolaire sont de trois ordres (même si certains mettent davantage l'accent sur l'un ou l'autre) : sociologiques, psychologiques, pédagogiques. En effet, le sentiment de sécurité, le degré de stabilité du foyer, les succès et les échecs que le jeune a déjà connus, les motivations familiales sont quelques uns des facteurs à prendre en considération.

Les relations entre les professeurs et les élèves, les procédures d'examen, le rapport aux savoirs peuvent expliquer les raisons d'un échec scolaire. Pierre Bourdieu et J-C Passeron en publiant les *héritiers* (1964) et *La reproduction* (1970) ont montré que l'école reproduisait les inégalités sociales à travers des méthodes et des contenus d'enseignement qui privilégient implicitement une forme de culture propre aux classes dominantes. Il y aurait donc une « une complicité cultivée » entre les enseignants et les élèves des milieux culturellement favorisés.

Or si l'on analyse la trajectoire scolaire des familles des jeunes en errance, on s'aperçoit que très peu d'entre elles ont poursuivi des études longues.

Dans son ouvrage<sup>12</sup>, Anne Barrère montre par exemple que la difficulté majeure des élèves dont les familles ne disposent pas de capital culturel élevé est de comprendre ce que les professeurs attendent vraiment d'eux. Dans la même optique, Elisabeth Bautier, Bernard Charlot et Jean-Yves Rochex<sup>13</sup> ont remarqué que les élèves qui réussissent à l'école sont ceux qui donnent du sens au savoir scolaire, c'est-à-dire qui trouvent du plaisir dans le travail intellectuel sans en attendre des résultats concrets à court terme. Or ce type de rapport au savoir et à la culture est plus rare dans les milieux populaires où la confrontation aux problèmes matériels conduit à privilégier les connaissances utilitaires.

Du point de vue sociologique, les contraintes imposées par les conditions géographiques, sociales, culturelles et économiques sont autant de facteurs qui influent sur la réussite scolaire des adolescents comme le montrent le discours ci-dessous.

*« Cela ne me plaisait pas tout court. J'avais des difficultés, ça ne me disait rien d'aller à l'école, je traînais la nuit, je faisais des conneries... l'école, ça ne me plaisait pas, j'ai arrêté car il me fallait de l'argent, pour moi être indépendant, je ne pouvais plus demander de l'argent à ma mère, je fumais. Il fallait bien ... même pour manger, c'était pas toujours facile, car ma mère en fait elle est fichée Banque de France, elle gagne bien sa vie car elle est éducatrice mais elle perd tout dans les dettes. Je faisais des petits boulots au black. »*

(Rudy, 21 ans)

Nous avons rencontré 47 jeunes qui ont redoublé des classes sur un échantillon de 60, ce qui représente une proportion importante à notre sens d'autant plus que les redoublements se sont faits en classe primaire (27). Or, nous savons l'importance que revêtent les premières années de scolarité pour un enfant. C'est le cas de ce jeune : *« parce que ça n'allait pas bien, je foutais rien à l'école. Quand j'avais décidé de rien faire, je faisais rien. Ben, oui, je ne voulais pas travailler, j'aime pas l'école ».*

Dans notre échantillon, nous avons un certain nombre de jeunes qui ont un capital scolaire appréciable et qui ont de bons souvenirs de leur passage à l'école. 12 sur 60 ont un niveau scolaire allant du Baccalauréat au BTS.

---

<sup>12</sup> Barrère, A. (2002). *Les lycées au travail*. Paris : L'Harmattan.

<sup>13</sup> Bautier E. , Charlot B. , et Rochex J-Y. (1992). *Ecole et savoirs dans les banlieues et ailleurs*. Paris : A. Colin.

« Je viens d'arrêter la Fac, je reprendrais peut-être un jour. » (Augusto, 19 ans)

« J'ai fait un bac STI et après j'ai fait un BTS dans le bâtiment et j'ai arrêté parce que ça ne me plaisait pas. »  
(Guillaume, 25 ans)

« J'étais dans le privé, bien et tout nickel. J'ai fait trois années d'études. En fait, après le bac, j'ai économisé 24000F et je suis partie à Montréal parce que je ne voulais pas faire mes études en France donc j'ai pris Montréal et je n'ai pas fini mon année parce que je n'étais pas bien dans ma peau ; J'étais boulimique tout ça, et après j'ai fait une deuxième 1<sup>ière</sup> année de biologie à Villeneuve-d'Ascq, après j'ai fait arts plastiques. »  
(Catherine, 23 ans)

Nous avons également voulu savoir, si ces jeunes ont été orientés vers des sections qui ne faisaient pas l'objet de leur préférence. 21 jeunes sur 60 disent avoir été imposés dans d'autres filières que celles qu'ils avaient souhaitées. C'est le cas de Brian (25 ans) : « Oui, j'ai fait de la bureautique, compta-gestion administrative, être enfermé dans un bureau, c'est pas pour moi. J'aurai voulu faire un truc plus manuel, parce que la compta, c'est bête et méchant, c'est ennuyeux. Peut-être travailler dans le bois ou la ferronnerie... »

Ainsi le poids de la structure familiale mais aussi de l'environnement scolaire est prégnant dans le destin scolaire de ces jeunes. Tous les jeunes interrogés ont déjà connu une expérience professionnelle par stages en entreprise, ou par intérim.

Bref, « les petits boulots », l'intérim, les stages, le travail « au noir » sont le quotidien de ces jeunes. Il est vrai qu'une fois en hébergement durable, ils bénéficient plus généralement d'un suivi professionnel personnalisé. Avant la rue, certains alternaient en permanence de courtes périodes de travail avec des périodes souvent plus longues de « non-travail ».

« J'ai un BEP électronique j'ai travaillé en plasturgie, j'ai travaillé après dans le bâtiment, j'ai travaillé en tant que gardien d'immeubles, ripper derrière les camions, éboueurs quoi ; après au black j'ai travaillé dans le bâtiment au cirque en tant que soigneur d'animaux et après c'était des p'tits boulots à droite et à gauche. »  
(Nicolas, 25 ans)

La rue les a souvent fait basculer dans une situation d'inactivité forcée. Les emplois précaires, de courtes durées reflètent leurs vies, leurs façons de voir leur avenir. Les raisons de perte d'emploi sont nombreuses. Au-delà des rapports qu'ils avaient avec leurs employeurs, rapports qui semblent plutôt bons, on peut souligner l'instabilité des jeunes eux-mêmes. Nous voulons dire par-là les difficultés à se concentrer sur une tâche et à supporter les contraintes d'une vie professionnelle (règlements intérieurs, horaires de travail, etc).

« J'aime pas quand on me donne des ordres. » (Frédéric, 21 ans)

« L'ambiance de travail : des alcooliques et tout... déjà moi, je suis toxicomane depuis 6 ans, je veux me soigner, c'est pas le top, ça ne me plaisait pas. Un CDI quand t'as 19 ans, t'es content. Je suis resté 1 an et demi. Ils m'adorent encore, ils sont même dégouttés que je sois parti. Je bossais bien (...) caissier en station service, le gars, il m'a pris tout de suite, j'ai chatché un bon coup, il m'a pris direct, il était content de moi, et tout, là c'était un CDI, aussi mais tu gagnes 600 euros, tu travailles le samedi, le dimanche, je faisais des heures à fond et puis quoi ? Après tu te lasses (...) j'ai eu un accident du travail, on m'a enlevé une phalange et puis ça me rendait fou la chaudronnerie. Je faisais trop d'heures. Au début, t'es content t'as un travail mais après il faut que le salaire suive. Moi, je veux être payé 50 heures, ça ne m'intéresse pas d'avoir des récupérations. » (Alexandre, 18 ans)

En effet, l'insertion professionnelle de ces jeunes semble difficile au regard de nos analyses. Cela est confirmé par les données de l'observatoire sociologique du changement qui montre qu'une large majorité de fils d'employés et d'ouvriers qui, dès l'enfance, ont cumulé des difficultés : graves problèmes d'argent à la maison, ennuis de santé et parfois alcoolisme des parents ont une trajectoire d'adulte accidenté. Ainsi, 40 % des SDF interrogés dans leur recherche n'ont aucun diplôme. Ce rapport précise que chaque année, 60 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification, synonyme évidemment des difficultés d'accès à un emploi stable.

Une autre étude de l'INSEE<sup>14</sup>, montre qu'un peu plus de 1% des 15-24 ans ayant fini leurs études ne vivaient ni chez leurs parents, ni en couple, ni avec d'autres et ne touchaient aucune ressource : ni salaire, ni indemnité de chômage. Au total, 80 000 jeunes de 15 à 29 ans se trouvaient d'après cette enquête dans une situation d'isolement et d'absence de ressources. Ce qui conforte nos propos.

« C'était casse-couille, rien de fixe, c'était de l'industrie en intérim, ça ne me plaisait pas, d'une semaine sur l'autre, ça changeait, t'es toujours remis en question, c'était assez stressant. Maintenant, je ne cherche plus de travail, j'y crois plus. Cela m'arrive de travailler une journée au black. Travailler pour quoi faire ? Payer les factures et à la fin du mois, j'ai plus rien. Pour en avoir encore moins qu'ici. C'est pas la solution. » (Brian, 25 ans)

#### **4) Réactions des jeunes face aux dispositifs d'insertion**

Afin de réinsérer les jeunes, les travailleurs sociaux les orientent vers les structures adéquates pour leur trouver des formations. (ANPE, agence d'intérim, AFPA). Pour ce faire, ils sont

---

<sup>14</sup> Enquête emploi, INSEE, 1999 in [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)

accompagnés, guidés par un référent. La mission locale leur propose des stages d'orientation et leur permet de mettre en place des dossiers d'aide et des techniques de recherche d'emploi. Bien souvent les jeunes refusent de s'engager dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Parfois ils ne font même pas semblant de s'insérer tant qu'ils ne sont pas arrivés au bout du supportable de l'errance.

Ceux qui intègrent une formation se sentent souvent disqualifiés et ont la sensation que cette dernière n'aboutit pas. Aux dires des professionnels, les jeunes ne supportent plus les formations qui leur sont proposées (cuisine, restauration, mécanique). Ils savent pertinemment qu'avant d'arriver à leur objectif, ils doivent entreprendre différents métiers ou différentes formations qui ne les intéressent pas toujours. Ils se disent découragés par la conjoncture économique et notamment par l'obtention de contrat de travail précaire (CDD) et par un salaire ne correspondant pas à leur aspiration.

*« Ils ont une flopée de stages de formation autres qui sont attractives comme ça mais très vite le jeune s'appauvrit parce qu'il se rend compte que ça n'aboutit à rien, qu'il n'est pas assez qualifié et que l'entreprise ne le prend pas, il doit revenir. On peut lui proposer quelque chose très vite, mais le problème c'est que la plupart des jeunes n'ont pas de projet en tant que tel. Ils ne savent pas, ils n'ont pas de construction. Ce n'est pas comme un vieux qui avait travaillé, qui a un métier, qui a arrêté parce qu'il a bu, bon. »* (un directeur de structure)

*« Les jeunes n'ont pas de projet, on les envoie en stage très vite, courts parfois mal payés. Ils sont découragés parce que des fois, ils pensent qu'ils vont être embauchés dans l'entreprise. »* (un Directeur de structure)

Aux dires des responsables, le contact avec les jeunes est difficile, ils se découragent vite dans leurs démarches malgré les relances des professionnels. Les rendez-vous ne sont pas respectés, les démarches non accomplies, les formulaires trop compliqués à remplir et les procédures trop rébarbatives. Ils sont parfois ingérables et viennent consulter leur référent quand bon leur semble. La majorité des professionnels ont insisté sur le manque de sérieux des jeunes.

*« Le problème, c'est le contact ; on a beaucoup de mal à les faire venir quand c'est nous qui avons envie. C'est eux qui viennent quand ils ont envie. Ils ne respectent pas leur rendez vous. Il y a 50% des jeunes qui ne viennent pas à leur rendez- vous. Cela passe et puis après on les relance, le problème c'est les portables qui ne marchent plus et puis après les courriers mais ce n'est pas un contact physique donc ça n'a pas la même approche. Des fois, ils n'ont plus d'adresse. »* (un directeur de structure)

« On dit souvent les expressions « ils ne tiennent pas la route » , ils disent les choses , ils ne le font pas, ils vont avoir oublier un RIB à une assistante sociale ou à l'APJM. Cela va durer trois semaines, ça va traîner. Cela ne va pas se faire. Ils vont aller à l'ANPE, ils ne vont pas trouver, ils vont mal remplir les papiers de la subvention donc ça va pas aboutir, ça traîne. »

( un éducateur)

Aussi les professionnels constatent le manque de motivation mais surtout le manque de projet des jeunes. « On peut lui proposer quelque chose de très vite, mais le problème c'est que la plupart des jeunes n'ont pas de projet en tant que tel. » (un Directeur de structure)

Pour justifier cette absence de motivation, un directeur de structure nous a relaté la situation suivante : « La dernière fois, Il y a ADECCO qui a appelé. Ils ont vu arriver chez eux des CV avec l'adresse du X. Il leur fallait deux plongeurs pour les restaurants. On en parle encore, tellement c'est frappant. On a crié un matin à la cantonade, il y avait 70 personnes. Il n'y a pas un jeune qui a bougé. Avant, quand on avait des propositions, les jeunes se ruaient dessus. Ils sont démotivés, manquent de confiance, ils ont une image d'eux-mêmes dévalorisée. » (un directeur de structure)

En général, leur préoccupation, ce qui d'ailleurs est compréhensible selon les professionnels, est de répondre aux besoins quotidiens c'est-à-dire de trouver un toit pour la nuit. Ils vivent en majorité au jour le jour sans s'avancer sur les lendemains incertains.

Aussi les travailleurs sociaux déplorent l'instabilité latente des jeunes même quand ils sortent de l'errance. Ils connaissent bien souvent des échecs répétés notamment en matière de réinsertion professionnelle.

« Beaucoup de gens sont à la rue de façon cyclique. Ils vont trouver quelque chose, ils vont le perdre, revenir à la rue. Ce qui est déstabilisant. » (un Directeur de structure)

« C'est un paradoxe mais on a des difficultés à établir des choses très basiques avec les jeunes dans la continuité. Cette fluidité de plus en plus grande peut être liée à l'absence de maturité. Les jeunes sont dans le coup par coup. On a d'énormes difficultés à travailler avec eux » (un Directeur de structure)

Les professionnels n'ont aucune trace de leur parcours « d'errant » ce qui rend difficile l'évaluation des compétences acquises par le jeune dans son cursus antérieur.

Cette méconnaissance du parcours social et professionnel entraîne des difficultés dans la gestion des dossiers.

« Certains ont un problème de verbiage, ils connaissent parce que malheureusement, ils restent longtemps dans le circuit social, médical et autres. Vu que le niveau d'étude n'est pas haut, beaucoup ont un niveau sur le

*papier tel et des compétences telles qu'ils vont dire « je ne sais pas, j'ai un CAP de boulangerie » et ils n'ont pas travaillé dans la boulangerie depuis 5 ans. Ils ne vont pas avoir de niveau concret donc beaucoup ont un véritable problème de verbiages administratifs donc ils ne comprennent pas les termes sur les papiers. »*

(un Directeur de structure)

Les directeurs de structure soulignent le manque de coordination entre tous les dispositifs.

*« Il manque un lieu entre pouvoirs publics, institution, jeunes. Le lien ne se fait pas. Tout est saucissonné. Nous n'avons pas de vision de la trajectoire du jeune. Toutes les structures dans lesquelles le jeune est passé, ne sont pas visibles. A chaque fois, les travailleurs sociaux doivent recommencer le travail. »* (un Directeur de structure)

## **Conclusion**

Avant d'être « happer par la spirale de l'errance » , nous pensons qu'un travail de prévention<sup>15</sup>, et ce dans différents domaines (éducation, scolarité, etc), auprès des familles et des jeunes est indispensable .

Beaucoup de jeunes en errance de notre échantillon ont connu des décrochages scolaires. Nous savons que l'école est le premier lieu de rencontre des différences. Lorsqu'il y a absence de lien entre les enseignements, les enseignants, les élèves et les familles, les jeunes n'arrivent pas à avoir une scolarité normale. Or, cet enfant qui a des difficultés à suivre correctement un enseignement doit pouvoir être accompagné de même que sa famille. Ainsi un système de tutorat pour l'aider à faire les devoirs, apprendre ses leçons peut être mis en place. C'est la raison pour laquelle « le projet de réussite éducative est un bon outil s'il est utilisé à bon escient.

Notre recherche a montré les failles d'un partenariat informel, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans certaines communes de la métropole. Il est important que les professionnels sachent que le partenariat est « *un rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leurs missions, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement.* »<sup>16</sup> Le partenariat doit amener à la construction des échanges pour une démarche de qualité afin d'adapter l'éventail de réponses possibles et réduire les obstacles à l'insertion des jeunes en difficulté

---

<sup>15</sup> Dequiré A.F., Jovelin E. (avril 2007). *Prévenir l'errance des jeunes sans domicile fixe*, Rapport Interreg, Micro projet, Financée, Union Européenne, FEDER.

<sup>16</sup> Barreyre, J.Y, Bouquet B, Chantreau A , Lassus P (1995), *Dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris :Ed. Bayard.

Nous espérons qu'elles trouveront un écho favorable et que *l'observatoire régional* des jeunes en errance verra le jour, avec une mobilisation des autorités régionales et de tous les acteurs de terrain .

## **Bibliographie**

ASH « *politique économique et sociale le plan de cohésion sociale* », n°2366, 02/07/2004

Barrère, A. (2002). *Les lycées au travail*. Paris : L'Harmattan.

Barreyre, J.Y, Bouquet B, Chantreau A , Lassus P (1995), *Dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris :Ed. Bayard.

Bautier E. , Charlot B. , et Rochex J-Y. (1992). *Ecole et savoirs dans les banlieues et ailleurs*. Paris : A. Colin.

Drancourt C. N., Rouleau Berger L. (2001)., *Les jeunes et le travail 1950-2000*, Paris : PUF.

Firdion J.M., Marpsat, M., Bozon M., « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans domicile ? Une question éthique et scientifique », In Marpsat, M., Firdion J.M. (2000). *La rue et le foyer*, Paris : Ed. PUF, Cahiers de l'INED, 1444.

Guillou J. (1998). *Les jeunes sans domicile fixe et la rue ou "au bout d'être énervé*, Paris : l'Harmattan, 41

Jovelin E, Dequiré AF (2006). *Trajectoires des jeunes en errance dans le Nord Pas-de-Calais*. Lille : La voix du Nord.

Dequiré A.F., Jovelin E. (avril 2007). *Prévenir l'errance des jeunes sans domicile fixe*, Rapport Interreg, Micro projet, Financée, Union Européenne, FEDER.

Lagandre F. (1999). Les phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans : observations et propositions, *Revue Sauvegarde de l'Enfance* N°5.

Zeneidi-Henry Djemila. (2002). *Les SDF et la ville. Géographie du savoir vivre.*, Paris : Bréal, 16-33.